

COMMISSION FEMININE ET FEMINISATION

**La Commission se réunit
Tous les Mardis
De 14h00 à 16h30
N° direct : 04.94.08.97.72**

**Réunion du Mardi 15 Octobre 2019
P.V. N° 10**

Présidente : Mme Cathy DARDON

Délégué du C.D. : M. André VITIELLO

Secrétaire : Mme Huguette CARPENTIER

Présents : Mmes Lydie BASTIEN – Noëlle MOUTON - MM. Yves FRACHET – Franck GALIMI

INFORMATION

En application des articles 188 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la C. Féminine peuvent être frappées d'appel en 2^{ème} instance auprès de la C. d'Appel Règlementaire du District du Var, dans le délai de DIX jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur internet,

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par email émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €).

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur la recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Correspondance
- Reports de matchs
 - Décision
- Actions diverses
 - Desiderata

LISTE DES CLUBS FEMININS

<https://var.fff.fr/wp-content/uploads/sites/66/2019/09/Liste-des-Clubs-F%C3%A9minines-Var-2019-2020.pdf>

INFORMATIONS

- **FMI – Rappel** : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions séniors. Ne pas oublier de noter sur la feuille de match informatisée tous les remplacements de joueuses.

- **Modification de convocation :**

La Commission a autorisé pour la première journée de nombreux reports de match. A compter de 21 Octobre 2019, Rappel de l'article 53 alinéa g des R.S. du District

Si un club recevant, pour un cas de force majeure, relevant de l'appréciation des Commissions concernées est amené à modifier l'heure et/ou le terrain déjà paru sur Internet et dans "Footclubs", il devra en aviser le club adverse ainsi que le District au plus tard le jeudi précédant la rencontre avant 17 heures. Une amende financière de 16 € sera portée au débit du club demandeur.

Comme précisé lors de la réunion avec les clubs du 12 Septembre 2019 la Commission ne peut pas accepter les reports abusifs. A compter du 21 Octobre 2019, l'application stricte des règlements sera effectuée.

Rappel concernant les FEMININES « QUI PEUT JOUER ? »

- ✓ **Compétition Séniors à 11** : ouverte aux catégories Séniors – U18F – 3 U17F surclassées – 3 U16F surclassées
- ✓ **Compétition Séniors à 8** : ouverte aux catégories Séniors – U18F – 4 joueuses U17F – U16F surclassées (dont une seule U16F)
- ✓ **Compétition U18F** : ouverte aux catégories U18F – U17F – U16F – 3 U15F surclassées
- ✓ **Compétition U15F** : ouverte aux catégories U15F – U14F – 3 U13F surclassées
- ✓ **Critérium U13F** : ouverte aux catégories U13F - U12F – 3 U11F surclassées
- ✓ **Plateaux :**
U9F / U11F : ouverte aux catégories U11F – U10F – U9F
U6F/ U8F : ouverte aux catégories U8F – U7F – U6F

CORRESPONDANCE

- **FC ROCBARON** : Demande de report de match Séniors à 8 Poule A du 13.10.19 c/ ROQUEBRUNE au 01.12.19. Vu accord écrit du club adverse, la Commission dit match à jouer le 01.12.2019
- **JS BEAUSSET** : Demande de report de match Séniors à 8 Poule C du 13.10.19 c/ LA VALETTE au 27.10.19. Vu accord écrit du club adverse, la Commission dit match à jouer le 27.10.19
- **FC GONFARON** : Demande de report de match Séniors à 11 du 13.10.19 c/ TOULON ELITE FUTSAL au 27.10.19. Vu accord écrit du club adverse, la Commission dit match à jouer le 27.10.19
- **AS MAXIMOISE** : Demande de report de match Séniors à 8 Poule B c/ BESSES SPORTS du 13.10.19 au 03.11.19. Vu accord écrit du club adverse, la Commission dit match à jouer le 03.11.19.
- **CARQUEIRANNE LA CRAU** : Demande de report de match Féminines U15F du 26.10.19 c/ DRAGUIGNAN au 02.11.19. Vu accord écrit du club adverse, la Commission dit match à jouer le 02.11.19
- **CS TOULON EST** : Demande l'engagement d'une équipe Féminine U14F / U15F. Avis favorable de la Commission, prend la place de l'exempt.
Rattrapage des rencontres suivantes
 - ✓ LA CADIÈRE/ CS TOULON EST (56031.1)
 - ✓ CS TOULON EST / HYERES FC (56036.1)
- **LIGUE MEDITERRANNEE** : Tirage de la coupe de France 4^{ème} tour - à jouer le 20.10.19
 - ✓ ROUSSET / SC TOULON
- **CSC FREJUSIEN** : Demande d'information sur la FMI et frais d'arbitrage.
 - ✓ L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions Séniors et Jeunes.
 - ✓ , les frais d'arbitrages pour le Championnat U18F Var et Côte d'Azur sont à la charge du district du Var pour les rencontres se déroulant dans le var et les clubs varois n'auront pas de frais d'arbitrage en côte d'Azur.

SC TOULON équipe 2 Championnat Séniors à 11 : Demande à intégrer le Championnat Séniors à 8. Avis favorable de la Commission. L'équipe prend la place de la LONDE 2 poule A.

Match à rattraper c/ VAL D'Issole (55031.1)
La Poule Séniors à 11 (1^{ère} phase) passe à 7 équipes

FORFAIT GENERAL

LA LONDE : Déclarant F.G pour son équipe 2 Séniors à 8. Amende financière de 92 €.

REPORTS DE MATCHS

A jouer le 20 Octobre 2019

Féminines Seniors à 8 Poule C

LE LAVANDOU / LA VALETTE du 06.10.19 (55082.1)

A jouer le 27 Octobre 2019

Féminines Séniors à 11

GONFARON / TOULON ELITE FUTSAL du 13.10.19 (55003.1)

Féminines Séniors à 8 Poule A

LE BEAUSSET / LA VALETTE du 13.10.19 (55086.1)

A jouer le 02 Novembre 2019

Féminines U15F

US CARQUEIRANNE LA CRAU / DRAGUIGNAN du 26.10.19 (56042.1)

A jouer le 03 Novembre 2019

Féminines Séniors à 8 - Poule B

BESSE SPORTS / STE MAXIME du 13.10.19 (55058.1)

A jouer le 1er Décembre 2019

Féminines Séniors à 8 Poule A

FC ROCBARON / ROQUEBRUNE du 13.10.19 (55029.1)

DECISION

N°1 - HYERES FC 1 / T PIVOTTE SERINETTE U13F Poule B du 12.10.19

Match non joué.

Vu courriel de T PIVOTTE SERINETTE enregistré le 12.10.19 à 18h50

Vu convocation du HYERES FC enregistrée le 07.10.19.

Attendu :

- que l'équipe du HYERES FC 1 était absente au coup d'envoi.

La Commission Féminine et Féminisation jugeant en 1^{ère} instance dit : **MATCH PERDU PAR FORFAIT au HYERES FC 1**, avec amende de 16 € pour en porter le bénéfice à T PIVOTTE SERINETTE sur le score de 3 à 0.

DOSSIER TRANSMIS A LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Féminine Séniors à 8 – Poule C

ST ZACHARIE / SIX FOURS LE BRUSC du 13.010.19 (55088.1)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

Féminine Séniors à 8 – Poule C

TRANS / LE LAVANDOU du 13.10.19 (55085.1)

SIX FOURS LE BRUSC / TRANS du 06.10.19 (55081.1)

U15F

SC TOULON / SIX FOURS LE BRUSC du 12.10.19 (56040.1)

Compte-rendu des plateaux U6F/U8F & U9F/U11F Du samedi 12 Octobre 2019 au Cannet des Maures

U6/U8F : 6 équipes

LORGUES – USCC (2 équipes) – GONFARON FC – GARDIA CLUB – CS TOULON EST.

U9/U11F : 20 équipes

HFC (2 équipes) – LORGUES – USCC (3 équipes) – CANNET DES MAURES (2 équipes) – LE REVEST – DRAGUIGNAN (4 équipes) – SIX FOURS (2 équipes) – EFC FREJUS ST RAPHAEL (2 équipes) – CS TOULON EST (2 équipes) – SC TOULON.

ACTIONS A VENIR

Actions et manifestations à venir :

* Prochains plateaux U6F/U8F et U9F/U11F :

Samedi 16 Novembre 2019 de 9h45 à 12h - Stade Berteau – Hyères

RDV à 9h15

Calendrier U6/U11F : <https://var.fff.fr/simple/documents-utiles-feminines/>

* Centre Perfectionnement

Mercredi 23 Octobre 2019 – U15F – Hyères ASPTT

Mardi 29 Octobre 2019 – U13/U14F – T. Pivotte Serinette

* Détection / Sélection U15F

Mercredi 30 Octobre 2019 – Rassemblement – Vallon du Soleil (journée)

DESIDERATA

Club ne pouvant jouer que le dimanche

F.C. ROCBARON – ROQUEBRUNE (le matin) – TRANS (Seniors à 8 le matin) – LE LAVANDOU

Club souhaitant jouer le samedi

S.C TOULON (U15F le matin)

PIVOTTE SERINETTE (U13 F critérium après-midi)

ASPTT HYERES (seniors à 8 l'après-midi)

*Prochaine réunion
Mardi 22 Octobre 2019*

La Présidente : Cathy DARDON
Le Délégué du C.D. : André VITIELLO
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER